L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 JUILLET 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 17 JUILLET 1847.

LA GUERRE AU DEHORS.

La clameur qui s'était élevée à l'étranger, au moment où les hostilités ont commencé contre le Mexique, a été constamment en s'affaiblissant; et aujourd'hui l'invasion est un fait accepté tout aussi bien par les gouvernemens que par la presse de France et d'Angleterre. Ainsi, comme nous le disions hier, Lord Palmerston a déclaré d'une façon fort calme à la Chambre des Communes que, les Etats-Unis et le Mexique n'ayant point accepté l'intervention, le gouvernement anglais n'avait rien à faire de ce coté. Assurément c'est là une résignation exemplaire de la part de ce gouvernement, surtout lorsqu'il a pour ministre des affaires étrangères un homme de la trempe de Lord Palmerston. D'un autre coté, le *London Times*, qui ne nous avait guères épargné jusqu'à ce jour, renferme presque l'éloge de nos guerriers et ne s'indigne plus le moins du monde de les voir s'avancer victorieusement sur la route suivie jadis par Cortès. "En ce moment, dit-il, cette route est foulée par des hommes qui, bien que présentant d'étranges constrastes, ne sont ni moins héroïques, ni moins confiants dans la fortune de leur cause, que ne l'était l'illustre *conquistador*. Le drapeau du républicanisme remplace la croix dont les cavaliers espagnols se croyaient appelés à étendre le royaume. La foi dans les destinées de l'Union est forte aussi, et c'est une foi dont plus d'un citoyen se réjouirait d'être le martyr." Le *Times* sait dire quelquefois la vérité.

Quant au gouvernement français et la presse française, ils ont depuis longtemps pris leur parti de ce qui se passe sur ce continent, et ils arrivent à cette conviction que "le Mexique, de ce jour, peut être considéré comme appartenant aux Etats-Unis." C'est aller plus loin d'un seul coup que ne vont les plus ambitieux d'entre nous; mais cette conclusion qui deviendra sans doute vraie quelque jour, prouve que la France voit sans jalousie, et peut-être même avec un secret plaisir, l'expansion vers le Sud de cette race hardie, aventureuse et créatrice qui féconde toutes les terres sur lesquelles elle s'établit. Elle semble donner à "l'Uncle Sam" toute latitude pour user de son droit de conquête.

Hopital de Charité.— Du 15 à 3 heures, jusqu'au 16 à la même heure, on a compté dans cet établissement 40 admissions et 7 décès dont aucun de fièvre jaune. Il y restait 507 malades.

☞ Le *Vigilant* de Donaldsonville, dont nous aimons la courtoisie, demande si la fièvre existe ou n'existe pas à la Nouvelle-Orléans.— Il s'étonne que nous ayions dernièrement affirmé que non. A l'époque où nous écrivions, la fièvre n'avait pas encore paru; depuis on en a signalé quelques cas à l'hopital, peut-être même un ou deux dans la pratique particulière; mais il n'y a rien là de véritablement inquiétant. Ce sont des cas sporadiques qui n'annoncent pas encore l'épidémie, et cela est si vrai que, dans le rapport de l'hôpital enregistré par nous régulièrement, il ne se trouve depuis deux jours aucun décès par suite de fièvre jaune. Comme le verra notre confrère, il n'y a rien de grave dans ce petit nombre de symptômes, et bien que nous n'entendions nullement garantir toute sureté aux étrangers qui viendraient ou qui séjournent en ville, nous croyons cependant qu'il n'y a pas encore de danger sérieux.

Ie District.— La convention whig de district qui s'est assemblée le 6 courant à Alexandrie, a désigné M. Isaiah Garrett de Ouachita, comme candidat au Congrès. M. Garrett est un homme de mérite, orateur facile, et fort populaire dans une grande partie du district. Les Opelousas et les Attakapas le soutiennent cordialement, il a grandes chances d'être élu.

Vera-Cruz.— Le bateau à vapeur *Palmetto* est arrivé jeudi dans la nuit, si tard que déjà notre feuille était sous presse, de sorte que nous n'avons pu donner le peu de nouvelles qu'apportait ce bâtiment. Il n'y a pas heureusement grand mal.

Les journaux de Vera-Cruz du 9 ne disent pas un seul mot du rejet des propositions de paix, ce qui nous paraît infirmer presque complètement la valeur du renseignement que nous avons emprunté hier à notre confrère le *Commercial Times*.

Le capitaine Mayo, gouverneur d'Alvarado, s'était, on ne l'a pas oublié, mis à la poursuite de Padre Jarauta. A bord du vapeur *Petrita*, il a remonté pendant environ 70 milles la rivière d'Alvarado, et il est arrivé à Cosamaloapan, petite ville où Padre Jarauta avait pris un bateau américain monté par deux hommes qu'il avait en même temps dépouillé d'une somme de 200 piastres. Le bandit n'était plus dans la ville. L'alcade, à la première requisition, a rendu le bateau et remboursé les $200 au capitaine Mayo.

Padre Jarauta, avant de quitter Cosamaloapan, a déclaré que son intention était d'aller recruter 500 chevaux dans le voisinage, afin de monter ses hommes qui, au nombre de 600, l'attendaient dans divers ranchos et haciendas, puis d'aller se joindre à Juan Chimaco Rebolledo, chef de bande, qui se trouve à la Passe de Haya, à neuf milles de Jalapa, avec 150 hommes. Ces deux chefs doivent recruter le plus de guerilleros qu'ils pourront, afin d'être en mesure d'attaquer nos convois. Ils ont ordre supérieur de ne faire aucun quartier, mais de massacrer impitoyablement tous les américains qui tomberont entre leurs mains, ainsi que les mexicains qui se seraient hazardés à rendre quelque service à nos concitoyens.

Le 7 courant dans la soirée, un français, nommé Simon Lamadu, a été frappé d'un coup de couteau par le mexicain Roman Bustamente. La blessure est dangereuse. Une récompense de $100 a été offerte pour l'arrestation du meurtrier.

EUROPE.

ARRIVÉE DU VAPEUR FRANÇAIS *UNION*.

Il est enfin arrivé ce paquebot à vapeur français qui semblait ne devoir jamais toucher nos rivages! Parti de Cherbourg le 22 juin, l'*Union* est entré à New-York le 8 courant à six heures du soir, après un peu plus de quinze jours de traversée. Il avait à bord 139 passagers.

Nous avons l'annonce de cet arrivage par voie télégraphique, et demain sans doute nous recevrons par la malle nos journaux et nos correspondances. Pour aujourd'hui il faut nous contenter d'un sommaire très bref qui résume tant bien que mal l'histoire de cinq jours en France.

La réaction que d'après la *Presse*, nous avions signalée en Belgique, s'est manifestée également en Hollande. Une nouvelle hausse s'est fait sentir sur les céréales, mais elle n'est pas bien forte et probablement ne durera pas plus que la température froide qui l'a produite. Toutefois il faut remarquer que les marchés de l'Allemagne et de la France montraient une tendance à la hausse. La beauté de la récolte aura sans doute arrêté cette tendance.

La Chambre des Députés, adoptant les conclusions de sa commission, a autorisé des poursuites contre M. Emile de Girardin, gérant de la *Presse*. Il a comparu en conséquence le 22 juin à la barre de la Chambre des Pairs.

Les affaires de Portugal ont fait un nouveau pas. On se rappelle que la junte insurrectionnelle, tout en protestant hautement contre l'acte brutal de l'escadre anglaise, avait consenti à l'armistice proposé par Sir H. Seymour; depuis elle a accepté un traité composé de quatre articles et rédigé par le colonel Wylde. Ce traité donne quelques garanties à l'insurrection; il promet qu'il sera formé un ministère dont la composition assurera contre le despotisme et les actes de cruauté. Le blocus des côtes de Portugal était devenu moins sévère depuis la capitulation des insurgés.

Le prochain paquebot à vapeur qui doit partir de Cherbourg pour l'Amérique est le *Philadelphie*. Comme il était déjà rendu au port avant le départ de l'*Union*, on peut espérer qu'il partira à jour fixe.

La Chambre des Députés de France a prolongé jusqu'au 1er février prochain l'autorisation d'importer en franchise les céréales et autres provisions venant du Portugal.

Le sommaire télégraphique nous donne les cours du Havre et de Paris, le 18 juin. A Paris, la farine valait de 107 à 110 francs les 159 kilog. (environ 320 livres). Quelques ventes, ont eu lieu de 103 à 106 fr. Des ventes à terme se sont faites de 93 à 110 fr.

Au Havre, il s'était vendu 250 balles de Louisiane ordinaire à 93 fr.; et 100 balles de Mobile ordinaire à 96 fr. 50 c. Les cotons étaient: Nlle-Orléans inférieur, 86 à 91 fr.; très ordinaire, 92 à 95 fr.; ordinaire, 97 à 99 fr.; bon ordinaire, 104 à 105 fr.; fair 114 à 115 fr.; good fair, 116 à 117 fr.; beau, 119 à 120 fr.; très beau 120 fr. Floride et Upland inférieur, 88 à 92 fr.; très ordinaire 91 à 93-4; ordinaire 94 à 96 fr.; bon ordinaire, 97 à 99 fr.; beau 100 fr.

Une correspondance particulière nous apprend que les pluies ont été extrêmement fortes dans certaines portions du Sud. Une lettre de Natchez, sous la date du 13 courant, affirme que depuis 1804 on n'avait point vu de pluie aussi effroyable que celle qui est tombée sur cette ville et ses environs le 10 et le 11. Elle a causé d'assez grands dégâts, enlevé des moissons, des clôtures, des ponts et même des troupeaux. Le colonel Bingaman a été surtout maltraité. Il a perdu, entre autres animaux, un cheval qu'il estimait $1000.

Caroline du Nord.—Une grande assemblée des citoyens de Raleigh, tenue la semaine dernière, a désigné le général Taylor pour la candidature présidentielle.

☞ Le général Taylor a adressé à un citoyen de Lausingburg, New-York, une lettre dans laquelle se trouve le passage suivant :

"L'honneur qui s'attache à l'office de Président ne me tente pas; la tranquillité de la vie privée, au contraire, est le grand but de mes désirs à la conclusion de la guerre; mais je sens fort bien que mes services sont encore dûs à mon pays, dans le cas où il croirait devoir me les demander; si c'est à titre de soldat, je serai satisfait; si c'est dans des fonctions plus hautes et plus graves, je ne désire pas résister à la volonté manifeste du peuple; mais je ne veux pas être le candidat d'un parti ni d'une clique; et si la nation en masse veut me porter à la magistrature suprême, le bien de tous les partis, le bien de la nation seront mon but unique et constant. Tels sont les sentiments qui forment la base de toutes mes réponses à ceux qui m'ont interrogé à ce sujet. J'ai déclaré formellement que la voix spontanée et unanime du peuple pourrait seule me faire renoncer aux espérances de retraite et de tranquillité que je nourris pour le retour de la paix."

Georgie.—La récolte de ce pays promet de donner d'abondants produits; mais les dernières pluies ont fait quelque tort au coton.

La ligne Télégraphique entre Pittsburg et Cincinnati sera achevée avant un mois. Les poteaux sont placés sur une bonne partie de la route, et les travaux marchent avec activité. Cette ligne sera prolongée jusqu'à Louisville, d'où partira une autre qui communiquera avec St Louis.

Chronique Locale.

☞ Le Conseil de la 1re Municipalité se réunit extraordinairement ce soir, à 6 heures, pour délibérer sur la question de reconstruction des wharfs.

Le gouvernement volé.—Jeudi soir, des voleurs se sont introduits, on ne sait comment, dans l'intérieur des bureaux du payeur des Etats-Unis, et ont réussi à soustraire une somme de $1540. On n'a encore opéré aucune arrestation.

Vol.—Quelques esclaves ont pénétré jeudi soir, dans l'échoppe de M. George Stevens, charpentier, au coin des rues Marais et Toulouse, et en ont soustrait des outils pour une valeur d'environ dix piastres. La police a été instruite du vol, et des mandats d'arrêt ont été décernés contre les esclaves.

Recorder Genois.—Thomas Mullen, arrêté pour avoir injurié MM. Norris et Co., a été condamné hier par le recorder Genois à payer une amende de vingt-cinq piastres.—Une plainte en voies de fait a été portée contre le nommé John McLavy, par M. Charles L. Knabe.—Thomas Gunn, prévenu de voies de fait sur la personne de M. Isidore Dewest, sera examiné ce matin.—Un mandat d'arrêt a été décerné contre M. Brauleau, accusé par M. Henry, d'abus de confiance.

Recorder Seuzeneau.—Il n'y a rien eu d'intéressant hier devant le recorder Seuzeneau.—Une plainte a été portée par M. Charles Martin contre la femme de couleur libre Rosalba; celle-ci est accusée d'avoir soustrait de la maison du plaignant des bijoux pour une valeur de $35,50. —Un mandat d'arrêt a été décerné contre Rosalba.

Recorder Baldwin.—M. Edson a porté hier, au bureau du recorder Baldwin, une plainte en escroquerie contre le nommé George Grover. Celui-ci est accusé d'avoir obtenu la remise d'un objet de la valeur de $75, contre un billet, en se faisant passer pour l'associé de M. Brown, qui tient un magasin de commerce rue Tchoupitoulas. Grover a été arrêté; il comparaîtra devant le recorder, le 22 de ce mois.

Arrestation.—La police de la 2de Municipalité a arrêté hier le nommé James Donelly, sur la plainte de M. William B. Philips, qui accuse celui-ci d'avoir signé d'un faux nom une déclaration assermentée faite devant un juge de paix, dans le but de frauder le gouvernement des Etats-Unis.—Donelly a été arrêté et incarcéré au poste; il comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

Paroisse St. Jacques.—Auguste Saunier, dit le *Messager*, ancien jardinier du couvent d'où il avait été chassé pour quelque faute secrète, avait trouvé le moyen, quoiqu'il ne put ni lire ni écrire, de se faire nommer instituteur d'une école primaire. Ce misérable a profité de sa position pour abuser d'une de ses élèves, jeune fille de dix-sept ans, mais d'une intelligence très faible. Saunier logeait et mangeait chez les parents de cette pauvre créature. Ils purent juger à l'état de leur fille, de quelle manière Saunier les payait de [illegible]. Mais cet homme avait su prendre un [illegible] dans la maison, qu'on le [illegible] qu'on n'osait le renvoyer. Cependant il fut chassé ignominieusement de partout; le révérend Ladavière, curé de l'église Saint-Michel, lui avait signifié le dimanche précédent, qu'il eut à sortir immédiatement du presbytère et à ne plus se présenter dans le choeur. De proches parents de la victime vinrent alors qu'il [illegible] qu'ils s'en mêlassent; en conséquence, un d'eux alla trouver Saunier qui avoua tout et dit qu'il consentirait au mariage pourvu que le père de la jeune fille lui comptât une somme de 500 piastres. Mais le révérend Ladavière refusa [illegible] d'unir deux personnes dont l'une était pour ainsi dire forcée et dont l'autre ne pouvait pas comprendre toute l'étendue de l'engagement qu'elle allait contracter.

Ensuite, à voir l'instance avec laquelle Saunier tenait à avoir les 500 piastres, chacun de supposer que son intention était de se sauver aussitôt après la cérémonie; alors tous nos concitoyens exaspérés, voulurent le *lyncher*. Cependant des personnes plus sages conseillèrent de le mettre tout simplement hors de la paroisse, sans lui faire aucun mal; cet avis prévalut.

En conséquence dimanche dernier, vers neuf heures du soir un certain nombre de citoyens respectables se rendaient à la demeure de Saunier. On le réveilla et on lui signifia qu'il eut à quitter immédiatement la paroisse. Saunier montra la plus grande humilité, se reconnut coupable et demanda un délai de vingt-quatre heures. On le lui refusa; alors il fit sa malle, et on le mena vers le fleuve où un esquif l'attendait. On l'y fit monter, et comme il se plaignait d'être sans argent, quelqu'un lui jeta un peu de monnaie; puis on détacha l'esquif et on le laissa aller à la grâce de Dieu.

Cet Auguste Saunier est le même qui, lors des troubles à la Nouvelle Orléans, à propos des changeurs, fut arrêté et mis pour quelque temps en prison.

Havane.—Le navire Medumseh, arrivé hier soir de la Havane, a apporté des journaux jusqu'au 4 courant, mais ils ne contiennent rien d'intéressant.

Antilles.—On pense que la récolte de sucre à la Jamaïque atteindra cent mille boucauts. La Trinité compte sur 30,000 boucauts. Le 1er juin, il avait déjà été expédié de la Barbade 21,302 boucauts. Le marché de cette île était bien approvisionné de farine américaine, qui s'y vendait couramment à $9 le baril.

Henri Herz et Sivori.—Ces deux artistes, dit le *Courrier des Etats-Unis*, sont arrivés le 1er juillet à Cincinnati, et ils y ont donné leur premier concert le 2. Depuis leur départ de la Louisiane, ils se sont fait entendre à Vicksburg, Jackson, Memphis, St-Louis, Alton, Nashville, Louisville, Lexington, Maysville, et partout leur succès a été immense. "J'espère bientôt être à New-York, nous écrit Henri Herz, et je serai heureux de remplir la promesse que j'ai contractée envers votre société Française de Bienfaisance."

Guerre du Mexique.—La nation à laquelle les Etats-Unis ont affaire n'a elle même aucune consistance, aucune stabilité, dit un de nos confrères du nord; comme ces terrains légers et sablonneux, dont les molécules se touchent sans adhérer l'une à l'autre, les éléments hétérogènes qui composent le peuple mexicain ne forment pas cet ensemble compact qui sert de base à une nationalité: c'est un sol mouvant sur lequel rien ne peut subsister, dans lequel on tenterait vainement de jeter les fondements d'un édifice.

Ainsi, on parle, depuis quelque temps surtout, de parti de la paix, de parti de la guerre au Mexique: il y a là une erreur, sinon dans l'idée, du moins dans les mots. Certains hommes désirent l'une ou l'autre de ces deux choses, mais, pour rapprocher ceux qu'anime à cet égard une même pensée, pour qu'ils puissent se réunir en un tout, en un parti, il faudrait une force de cohésion qui n'existe nulle part. Peut être l'immense majorité des individus, serait-elle pacifique; peut-être aussi y a-t-il assez d'hommes énergiques pour entreprendre une lutte [illegible] avec les Etats-Unis [illegible].

La conséquence [illegible]

POLITIQUE ETRANGÈRE.

Paris, 16 Juin 1847.

Abdication du maréchal Bugeaud.—Retrouverons-nous donc partout les préoccupations personnelles en lutte avec l'intérêt public. C'est avec un vif regret que nous avons vu M. le maréchal Bugeaud quitter brusquement le gouvernement général de l'Algérie. Le maréchal a trop facilement cédé à l'impatience que lui fait éprouver l'opposition que ses vues rencontrent dans la chambre des députés. Pourquoi n'est-il pas venu lui-même, cette année, au sein du parlement, exposer ses plans, défendre ses idées ? Quand même il ne fût pas parvenu à convaincre la chambre que sur tous les points son coup d'oeil était juste et ses opinions les meilleures, il eût mieux servi sa renommée en les soutenant à la tribune qu'en laissant percer sa mauvaise humeur dans les proclamations par lesquelles il a fait ses adieux à l'armée et à la colonie. C'est parce que nous avons pour la capacité du maréchal, pour son énergie, une estime dont l'expression a été souvent consignée dans ses pages, que nous nous croyions le droit de ne pas dissimuler nos regrets sur l'attitude que tout récemment il a prise. M. le maréchal Bugeaud doit connaître à fond les sentimens de la chambre : il sait qu'elle est unanime pour désirer sincèrement la prospérité de l'Algérie, et que, si deux ou trois opposants incorrigibles répètent chaque année, non pas qu'il faut détruire Carthage, mais qu'il faut évacuer l'Afrique, ces voix solitaires ne sont pas écoutées. La chambre avait composé cette année, la commission des crédits extraordinaires d'Afrique de dix-huit membres au lieu de neuf. Cette commission s'est livrée à des recherches approfondies, dont les résultats ont été exposés d'une manière remarquable par M. de Tocqueville. Elle s'est précisément autorisée de la soumission de la plus grande partie du pays et de la paix qui succède à une guerre habilement conduite, pour penser que cet état nouveau de l'Algérie appelle des résolutions nouvelles. Comme l'a fort bien dit M. de Tocqueville, nous avons vaincu les Arabes avant de les connaître; aujourd'hui la société indigène n'a plus de secrets pour nous. On peut donc maintenant rechercher quelles sont les limites naturelles de notre domination en Afrique, quel doit y être l'état de nos forces, et de quelle manière il convient d'administrer les peuples qui y vivent. Assurément la commission et la chambre, en posant ainsi les questions, ont montré qu'elles avaient pour notre établissement d'Afrique non-seulement une bienveillante sympathie, mais la volonté d'employer les moyens les plus propres à en hâter le développement. La commission et la chambre ont voulu aiguillonner le gouvernement: ceux qui voient dans l'avenir prospère de l'Algérie une des conditions nécessaires de la puissance française doivent-ils s'en plaindre ? Ne doivent-ils pas plutôt se féliciter de ces excitations adressées par la chambre au pouvoir ? Aux deux articles du projet de loi sur les crédits extraordinaires, la commission en a ajouté un troisième ainsi conçu : "Il sera rendu compte aux chambres, dans la session de 1848 de l'organisation de l'administration civile en Algérie." Le cabinet a adopté l'article sans débat avec empressement. Il a reconnu avec raison que cet article lui créait comme une nécessité salutaire d'imprimer plus d'activité à l'organisation civile de la colonie, et de ne rien négliger pour obtenir des résultats qui seront attendus et contrôlés.

Après la loi relative aux crédits extraordinaires de l'Algérie, la chambre devait examiner un autre projet par lequel on lui demandait trois millions pour des camps agricoles. C'était là le plan de prédilection de M. le maréchal Bugeaud. Choisir parmi les soldats de bonne volonté les plus capables, leur donner un congé de six mois pour aller se marier en France; à leur retour les placer avec leurs compagnes sur un petit domaine, leur donner un petit mobilier, des bestiaux, des instruments de travail, leur laisser la solde et l'habillement pendant trois ans, leur fournir les vivres; enfin, à l'expiration de leur service militaire, faire passer les colons sous le régime civil: tel était en substance l'essai pour lequel le gouverneur-général désirait que le gouvernement et les chambres missent des ressources particulières à sa disposition. La commission, le second rapport de M. de Tocqueville en fait foi, s'est livrée à un examen sérieux du plan du maréchal; elle l'a comparé tour à tour aux régimens-frontières de l'Autriche, aux colonies militaires de la Russie. Après avoir établi que la mesure qu'on lui proposait devait être jugée plus par des considérations économiques que par des considérations militaires, elle s'est convaincue qu'un pareil projet n'était ni utile ni nouveau. Déjà des essais de ce genre ont été tentés, ils ont été malheureux. La commission s'est trouvée unanime pour voter le rejet du projet. En le retirant, le ministère a épargné à la chambre des débats dont il était facile de prévoir le résultat négatif et, en vérité, après la brusque façon dont le maréchal Bugeaud avait quitté l'Afrique, il n'avait rien de mieux à faire. A tout prendre, les travaux et le rapport de la commission témoignent plus que jamais d'une intention sincère de fonder en Afrique une colonie puissante. La commission a étudié deux plans de colonisation que lui avait communiqués le gouvernement, l'un pour la province de Constantine, l'autre pour celle d'Oran; elle a approuvé les principes qui en forment la base commune; ce sont des jalons pour l'avenir.

Le ministère ne paraît pas encore avoir pris de parti dans l'importante question du gouvernement général de l'Algérie. M. le maréchal Bugeaud persévérera-t-il dans ses projets de retraite définitive ? Il est en ce moment à Excideuil. Viendra-t-il à Paris comme il y a été invité ? Nous comprenons que le cabinet ne veuille pas prendre au mot le maréchal, et qu'il l'interroge encore une fois sur ses véritables intentions; mais il ne doit pas oublier non plus combien il importe de ne pas laisser long-temps l'Algérie sous un chef suprême et responsable. C'est là surtout que toute situation provisoire est funeste. Il faut que les populations arabes, dont l'humeur est si inquiète, si remuante, aient devant elles une autorité dont elles ne mettent pas en doute la force et la durée. Le temps, l'expérience et la guerre ont formé en Afrique des hommes dans lesquels le gouvernement et le pays peuvent mettre une confiance méritée. Le général Lamoricière vient de montrer à la tribune combien il connaissait à fond toutes les conditions nécessaires de notre domination en Afrique: il a vivement intéressé la chambre par un discours à la fois pittoresque et pratique, où l'homme d'opposition s'est entièrement effacé; cette preuve de tact et de goût n'a pas été une des moindres causes du succès de M. de Lamoricière. De brillants services et la fermeté de caractère ont placé très haut dans l'estime de l'armée M. le général Bedeau, qui ne s'est laissé enrôler dans les rangs d'aucun parti, et que tout semble désigner pour porter un jour le fardeau du commandement en chef. L'Algérie ne peut-elle enfin avoir pour gouverneur-général un des princes qui l'ont souvent visitée pour y partager les travaux et la gloire de nos troupes? Beaucoup de personnes ont souvent regretté que le pouvoir, dans notre colonie africaine, eût une physionomie exclusivement militaire. Si l'un des fils du roi était gouverneur-général de l'Algérie, n'aurait-il pas par la force des choses, outre l'autorité militaire, un caractère civil qui serait pour tous les intérêts une précieuse garantie ? Nous vivons, il est vrai, dans une époque où les grandes situations inspirent tant d'ombrages, tant de sentiments mauvais, que souvent on craint de leur offrir un aliment nouveau en donnant à des princes qui pourraient rendre des services un rôle actif dans les affaires. On aime mieux les laisser dans une stérile et brillante oisiveté. Quoiqu'il en soit, c'est pour le cabinet un impérieux devoir d'agir avec décision et promptitude, tant pour ce qui concerne le commandement en chef que pour l'organisation de l'administration civile. R.

FAITS DIVERS ETRANGERS.

Méhémet-Ali ne viendra pas en France cet été, comme on l'avait annoncé; il a remis son voyage à l'an prochain, au mois de mai. On ne précise pas les motifs de cette nouvelle détermination; il est probable que le chagrin causé par la mort de son jeune fils Hussein n'y est pas étranger. On dit aussi que le vieux pacha est vivement contrarié de la démarche qui a été faite à Constantinople pour obtenir l'autorisation de commencer des études dans l'isthme de Suez; il s'en est plaint au consul général de France, et il en a même écrit directement au ministre des affaires étrangères.

—Une ordonnance royale publiée par la *Gazette de Madrid* autorise le prince de la Paix (don Manuel Godoy) à rentrer en Espagne.

—On sait qu'on est depuis longtemps sans nouvelles de l'expédition de sir J. Franklin, partie d'Angleterre pour une exploration par terre vers le pôle nord. Un détachement de sapeurs et de mineurs royaux ont offert leurs services pour aller au printemps prochain à la recherche de l'expédition, si l'on n'a pas de ses nouvelles avant cette époque.

L'expédition se compose d'un officier non-commissionné et de quinze soldats. Ils s'embarqueront sur le *Prince-Rupert*, à Gravesend, et partiront immédiatement pour passer l'hiver sur le territoire de la compagnie de la baie d'Hudson. Sir John Richardson commande l'expédition.

—L'auteur d'*Antigone*, d'*Orphée* de la *Palingénésie sociale*, M. Ballanche, membre de l'Académie-Française, est mort le 12 juin, à trois heures et demie du soir, à l'âge de soixante-et-onze ans. Voici quelques lignes que lui consacre un journal de Paris: "Ballanche fut un caractère antique et naïf dans nos temps nouveaux et avancés. Il avait une telle innocence, qu'il ignorait le mal au milieu duquel il vivait, étranger à toutes les passions qui nous dévorent et s'avancent les jours de l'humanité. On eût dit qu'il ne respirait que l'air des vertus qui l'enfermaient dans un cercle divin. Pensée sublime sous une forme bizarre, Ballanche semblait un jeu de la nature comme elle en a tant. Le dernier des vrais et bons philosophes est mort en lui, le philosophe inséparable du chrétien. C'est cette qualité qui nous élevait une dernière fois, et à laquelle nous apportons notre rameau au milieu de tous ceux qui lui offrent ses illustres amitiés."

"Le cheval à Paris.—Nous sommes allés voir cette semaine l'*Ecole des Familles*, de M. Adolphe Dumas, en simple spectateur, et non en critique, puisque Méry a bien voulu remplacer notre analyse absente par trois colonnes d'esprit étincelant; nous n'avons donc rien à dire sur la construction de la pièce, sur le mérite de la versification, mais nous nous permettrons de [illegible] M. Adolphe Dumas sur une [illegible] de la Croix de Berny [illegible] Théâtre. Dans une [illegible] personnage [illegible] bottés, éperonnés [illegible] des chevaux [illegible] gnés ou perdus; ils n'ont à la bouche que des cigares et des noms de jumens. Pour un cheval anglais, ils donneraient père, mère, femme maîtresse.

Le public applaudit ces vers, fort bien frappés; mais, effectivement, Paris a-t-il cette passion effrénée du cheval que M. Adolphe Dumas lui attribue; il nous semble, au contraire, que Paris est la ville la moins équestre du monde; les écuyers y sont rares, et c'est à peine si, aux jours les plus favorables, deux cents cavaliers font la promenade des Champs-Elysées et du bois de Boulogne. A Paris, il n'est pas admis, comme à Londres qu'on fasse ses affaires à cheval. Un avocat qui arriverait au tribunal avec des éperons à ses bottes et une cravache à la main passerait bientôt pour frivole et perdrait ses cliens.

A peine si l'on remarque quelques chevaux stationnant devant la chambre des députés pendant les séances, tandis qu'en Angleterre, devant *Parliament-House*, en admire une foule de magnifiques bêtes, qui, tenues en laisse par des domestiques, attendent impatiemment leurs maîtres. Ceux-ci n'ont pas à craindre de perdre de leur renommée sérieuse pour n'être venus ni à pied ni en voiture.

Le goût du cheval, quoi qu'en dise M. Adolphe Dumas, est malheureusement si peu répandu en France, qu'au dernier steeple-chase il n'y avait d'engagé sur plus de trente concurrents qu'un seul cheval français, *Wags fils*, à M. Aumont; cependant le prix à gagner était assez considérable et valait, outre la gloire, la peine d'être disputé. Deux Français seulement, MM. de Mehtecot et Perregaux, ont monté dans la course des gentlemen-riders. Est-ce là le fait de la jeunesse qui "vit sur le dos des chevaux?" Le jockey club n'est pas, comme on semble le croire communément, une société de jeunes centaures, fashionables jusqu'à la ceinture, et chevaux anglais à partir de là. Ils ne passent pas tout leur temps à franchir des fossés, à sauter des haies et des barrières, et ne descendent que rarement à l'écurie; ils ont un but plus élevé et plus patriotique: frappés de la dégénérescence de la race chevaline, dégénérescence telle qu'on a de la peine à faire les remontes de la cavalerie, ils cherchent, par l'appât des prix, à encourager les éleveurs et à faire prédominer le pur sang, hors duquel il n'y a point de salut.

Nous voudrions bien que M. Adolphe Dumas dit vrai, et que la rage du cheval fût portée à ce point. C'est une mâle et noble occupation tout à fait digne de la jeunesse, comme la poésie et l'amour.

La comédie de M. Adolphe Dumas, si avancée sous d'autres rapports, est déparée par ce lieu commun indigne de lui. Nos moeurs tendent assez à s'amollir, à s'efféminer, pour que l'on tâche d'y conserver les divertissemens robustes, les exercices violens qui exigent de la force et du courage; le cheval est sain au corps et à l'âme, et nous aimons mieux voir les jeunes gens "sur le dos des chevaux" que vautrés sur les coussins moelleux d'une calèche ou d'un brougham. Si le poète voulait parler des paris, il a eu raison; et encore vaut-il mieux jouer avec un pur sang pour carte qu'avec de mauvais tarots qui risquent d'être biseautés.

Il n'y a pas péril en la demeure, quoi qu'en dise M. Adolphe Dumas, et l'Angleterre l'emporte toujours sur nous en fait de chevaux et de chiens.

THÉOPHILE GAUTHIER.

Horrible drame. Supplice du feu.—Il a en Moldavie, de distance en distance, sur les chemins publics, des cantonniers ou gardes-routes. Un marchand ambulant, trouvant un soir le poste d'un de ces gardiens occupé par sa femme pendant son absence, s'adressa à cette femme et la pria de lui accorder l'hospitalité pendant la nuit. Elle lui accorda en effet un gîte dans sa cabane, et profita de son sommeil pour l'assassiner et s'emparer de son argent. A son retour, le cantonnier fut épouvanté en découvrant un cadavre enfoui sous quelques vieilles hardes. Comme il allait s'emporter en reproches, la femme lui imposa silence en disant : "Ce qui est fait est fait, ne songeons plus qu'à faire disparaître ce corps mort, dont la présence nous trahirait." Le mari ne fit aucune observation; sa femme emporta le cadavre au loin, dans un bois, et l'enterra dans un trou qu'elle recouvrit de neige.

Le lendemain, la petite fille du cantonnier, que sa mère avait envoyé ramasser des branches sèches, suivit les pas de sa mère empreints sur la neige, et aperçut à découvert une des mains du voyageur assassiné. A son retour elle dit à ses parens: "Maman n'a pas bien couvert le mort, on le verra." A ces paroles, cette mégère conçut le projet de se défaire de son enfant. Le mari repoussa d'abord cet affreux dessein avec indignation; menacé d'être assassiné lui-même, il céda et conduisit sa fille au bois où il devait l'égorger.

Averti par un sinistre pressentiment, la pauvre enfant implora la pitié de son père et jura de ne rien révéler à qui que ce soit des faits dont elle avait été témoin. Le père se laissa attendrir et ramena son enfant. Ce n'était pas le compte de sa mère; elle attendit le départ de son mari pour mettre son enfant tout vivant dans le four, qu'elle avait chauffé tout exprès.

Ce dernier crime avait eu pour témoin une vieille mendiante, à qui le cantonnier n'avait pu refuser un abri dans un coin de son habitation, et qui feignit de dormir, craignant un sort pareil, si elle était soupçonnée d'avoir vu commettre ce nouveau crime. La vieille femme sortit de sa retraite dès l'aube du jour, et alla avertir les paysans des environs. Plusieurs hommes accoururent et demandèrent à la cantonnière ce qu'elle cuisait dans son four qui exhalait une odeur si fétide.

Elle répondit que c'était un petit cochon de lait qu'elle avait voulu faire rôtir, et qui malheureusement avait brûlé. La vérité fut facile à reconnaître. La femme et son mari furent liés, garottés, conduits à Jassy, capitale de la Moldavie, et jugés avec la rapidité de formes employée dans le pays.

Le mari a été condamné aux fers à perpétuité, et la femme à être brûlée vive le jour du prochain marché. Cette sentence a été exécutée.

LA ZINGARA,

LÉGENDE HONGROISE.

Sur les frontières de la Hongrie, vivait un jeune seigneur, riche, orphelin, affranchi de toute tutelle, maître absolu de ses actions. Un soir, au coucher du soleil, comme il revenait à son château, il s'arrêta sur le bord de la route pour regarder une troupe de Bohémiens. Au milieu de cette famille errante, était assise une jeune fille de quatorze ans, mince, élancée, d'une éclatante beauté, telle enfin qu'apparut à Gothe la gracieuse figure de Mignon. Elle était là, silencieuse, immobile, accoudée sur l'herbe, la tête dans sa main; les derniers rayons du soleil éclairaient la brune pâleur de son visage. La voir, l'admirer, la désirer fut pour le jeune seigneur une seule et même chose; pour satisfaire sa fantaisie, il s'adressa directement aux parents qui, enchantés d'une si bonne occasion, lui vendirent leur fille en échange d'un vieux cheval et de quelques moutons.

Ce caprice une fois satisfait, au lieu de s'apaiser, prit un caractère sérieux. A peine ce jeune homme avait-il passé quelques jours avec la Zingara qu'il résolut de ne plus la quitter, et l'emmena dans un château isolé qu'il possédait en Slavonie. Bientôt il voulut l'épouser. Vainement sa famille et ses amis, en apprenant cet étrange projet, se réunirent pour l'en détourner, toutes les remontrances échouèrent contre sa passion. Il se maria et se montra pour la Zingara plus tendre que jamais.

De la tente enfumée de son père, la Zingara était entrée dans une riche demeure où tout lui obéissait. Elle avait un mari jeune, beau, uniquement occupé d'elle, des serviteurs empressés, des chevaux et des voitures; cependant elle était en proie à une mélancolie profonde qu'elle combattait vainement. Son mari l'épiait avec inquiétude, l'interrogeait avec tendresse, et lui demandait pourquoi elle ne chantait plus comme le jour où il l'avait vue pour la première fois, pourquoi ses grands yeux noirs n'avaient plus le même éclat, pourquoi ses lèvres n'étaient plus aussi vermeilles. Alors elle regardait les champs et les bois, essayant de sourire et soupirant tristement. Quand son mari la quittait pour aller à la chasse, elle passait de longues heures assise près de la fenêtre, laissant ses yeux errer à l'aventure de la plaine au ciel et du ciel à la plaine, écoutant les bruits, les murmures confus de la campagne, et se surprenant à pleurer sans savoir pourquoi.

Un jour que son mari était en chasse, et qu'elle était assise seule, plongée dans sa mélancolique rêverie, tout à coup elle croit entendre un des chants qui avaient bercé son enfance pauvre et vagabonde. Sa poitrine se dilate, son oeil étincelle; elle ouvre la fenêtre avec un frémissement de joie. Elle ne s'était pas trompée: elle reconnaît distinctement une voix qu'elle n'avait pas oubliée. Une troupe de Zingari traversait la route, à quelques pas du château. Sur une charrette chargée de sacs et de corbeilles, était assise une vieille femme en haillons: c'était sa mère. Des hommes à la figure bazanée, à l'oeil brillant, escortaient ce convoi. L'un d'eux, plus jeune, plus gai que les autres, tenait à la main le *schetra*, dont il faisait vibrer les cordes, et chantait joyeusement une des romances populaires de la tribu:

"Le vent siffle sur la bruyère, la lune danse sur les flots, le Zingaro allume son feu au pied des bois.

"Libre est l'aigle dans l'air, libre le saumon dans le fleuve, libre le cerf dans la forêt, plus libre encore le Zingaro dans les champs.

"Jeune fille, veux-tu rester dans ma demeure? Je te donnerai des manteaux de zibeline, des colliers de ducats.

"Le cheval indompté ne quitte pas sa verte prairie pour un harnais brillant; le vautour ne quitte pas son rocher pour une cage dorée; l'enfant du Zingaro ne quitte pas sa liberté pour des manteaux de zibeline, pour des colliers de ducats.

"Jeune fille, veux-tu rester dans ma demeure? Je te donnerai des perles, des diamans, un lit de pourpre, un palais de roi.

"Mes perles sont mes dents blanches; mes diamans sont mes yeux noirs qui luisent comme l'éclair dans l'ombre; mon lit est la terre verte; mon palais est le monde.

"Libre est l'aigle dans l'air, libre le saumon dans le fleuve, libre le cerf dans la forêt, plus libre encore le Zingaro dans les champs."

Comme les cygnes apprivoisés [illegible] ils voient passer [illegible] une troupe de cygnes voyageurs [illegible] Zingara [illegible] de cette chanson [illegible].

Quand son mari rentra, il la chercha vainement dans tous les appartements et dans toutes les allées du parc; personne ne savait ce qu'elle était devenue. [illegible]

La nuit était venue. A la lueur d'un feu de broussailles qu'attise un enfant, il aperçoit un jeune homme et une jeune fille assis à l'écart l'un près de l'autre; guidé par l'instinct de son coeur, il se glisse en rampant à travers le feuillage et s'approche sans bruit du couple solitaire. C'était sa femme que le joueur de schetra tenait enlacée dans ses bras, et qui, en recevant ses baisers, lui racontait le mortel ennui de sa vie de château, et répétait le refrain de la chanson :

"Libre est l'aigle dans l'air, libre est le saumon dans le fleuve, libre le cerf dans la forêt, plus libre encore le Zingaro dans les champs."

La légende ne dit pas si le mari se retira content. Jules SANDEAU.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 16 juillet 1847.

COTON.—Arrivé durant la semaine Louisiane et Mississippi 906 balles; Lac 21; Tennessee et North Alabama 1,963; Mobile 37; total 2,926 balles. Expédié en même temps pour Liverpool 6,948 balles; Havre 433; Brême 440; New York 3,909; Boston 1,199; Philadelphie 1,961; Baltimore 166; total 13,303 balles, faisant une réduction dans le stock de 11,077 balles, et laissant en mains, y compris ce qu'il y a à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 112,787 balles.

ETAT DU COTON.

1846 Sept 1er. Stock en mains....		6,340
Arrivé durant la semaine,....	2,926	
Arrivé antérieurement......	731,696	
		734,712
		741,061
Expédié durant la semaine,.....	13,303	
Expédié antérieurement....	615,151	
		628,474
		112,778

Dans notre rapport de la semaine dernière nous disions que le coton avait été en bonne demande et qu'à la fermeture du marché l'article était ferme à une hausse de ¼ d. cent par livre. Les nouvelles par le steamer d'Angleterre nous sont parvenues lundi, annonçant une hausse de ⅜ d. par livre. Aussitôt l'arrivée des lettres notre marché a éprouvé de bonnes demandes qui ont mis les détenteurs à même d'obtenir ⅛ @ ¼ cent au-dessus des cours antérieurs. Dans le courant de la semaine il s'est fait environ 16,000 balles, principalement achetées pour l'Angleterre. Nous changeons nos cotes comme suit :

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior	8½	@	8¾
Ordinary	9	@	9¼
Middling	9½	@	9¾
Good Middling	10	@	10¼
Middling Fair	10½	@	—
Fair	10¾	@	11¼
Good Fair	11½	@	—
Good and Fine	12	@	—

VENTES—140 balles @ 9⅛, 200 @ 9¼; 340 @ 10; 138 @ 9⅛; 600 @ 10⅛; 190 @ 9⅜; 70 @ 9; 145 @ 9½; 1,250 @ —; 230 @ 9⅝; 43 @ 9½; 114 @ 9⅜, 800 @ 10; 564 @ 10¼; 140 @ 9⅝; 250 @ 9½; 233 @ 9⅞; 48 @ 10¼; 100 @ 9⅞; 86 @ 12; 182 @ 9⅝; 430 @ 10⅛; 810 @ —; 1,500 @ —; 204; @ 10@; 300 @ 10⅛; 236 @ 9⅞; 180 @ 9½; 121 @ 9⅝; 300 @ 9⅞; 90 @ 9⅝; 1,063 @ —; 90 @ 10⅛; 900 @ 10; 600 @ 9⅝; 29 @ 12½; 31 @ 12; 11 @ 12⅛; 262 *Alabama* @ 9; 403 @ 9; 50 @ 8 7/16; 220 @ 9⅛; 343 @ 9¼; 340 @ 8¼ cents la livre.

TABAC.—Arrivé durant la semaine 2,613 boucauts. Expédié dans le même temps pour le Havre 196 boucauts; Brême 665; Nassau N. P. 4; New-York 541; Philadelphie 179; total 1,257 boucauts. Stock en magasin et à bord de navires 30,637 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1846 Sept 1er. Stock en mains......		17,046
Arrivé durant la semaine.......	2,613	
Arrivé antérieurement........	46,332	
		48,345
		66,391
Expédié durant la semaine,....	1,257	
Expédié antérieurement......	34,497	
		33,754
		30,637

Il y a eu encore de bonnes demandes de tabac, dans le cours de la semaine—les ventes de la semaine s'étant élevées à 2,000 boucauts, à des prix bien tenus. Nous cotons inférieur 2 @ 2¾ cts.; ordinaire 2⅞ @ 3⅛ c; bon 3⅜ @ 4⅛ c.; beau 4⅜ @ 5⅛ c.; de choix 6 @ 7 c.; capes à cigares 1⅛ @ 12 c. par livre. Le stock de tabac en vente est bien modéré.

SUCRE.—Le marché est toujours dans le même état de calme où il se trouvait lors de notre dernier rapport. Les ventes journalières sont bornées à de petits lots que l'on prend pour la consommation de la ville et des environs. Nous cotons 5⅛ les bonnes qualités, et 7⅛ cents les belles. Point de transactions sur plantations.

SUCRE HAVANE.—Cette qualité est peu demandée, et on n'en a vendu que fort peu dans la semaine.

MELASSE.—Il ne se fait rien qu'au détail. Les prix sont toujours les mêmes, c'est à dire 26 @ 30 cents le gallon.

FARINE.—Depuis l'arrivée des nouvelles décourageantes d'Europe, à l'égard des farines et céréales, le marché aux farines a été dans un état de grande dépression, et les prix ont baissé d'une piastre par baril. Il y a eu hier quelque disposition à opérer; 20,000 barils ont été achetés, principalement à $4 l'Ohio, mais la hausse du fret a depuis lors arrêté les transactions. Nous cotons l'Ohio et l'Illinois $4 @ $4 25; le St-Louis $4 50 @ $5 le baril.

GRAINS.—Les avis venus d'Angleterre ont produit une baisse dans le marché au maïs de 10 cents par boisseau. Il s'est vendu environ 40,000 boisseaux de 30 @ 60 cents par boisseau suivant la qualité. Le marché pour le BLE a été très calme et la baisse très forte, c'est à dire 25 @ 30 cents par boisseau. Nous notons des ventes d'environ 25,000 boisseaux, de 80 @ 88 cents par boisseau. Les AVOINES ont aussi baissé, elles se vendent maintenant 28 @ 29 cents par boisseau en sacs. Il ne s'est rien fait en Haricots.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché aux provisions s'est maintenu très ferme bien que les transactions aient été modérées. Les nouvelles d'Angleterre sont regardées comme étant d'une nature favorable. PORC—Les ventes ont été limitées aux prix de $16 37½ @ $16 50 par baril pour le mess, et et $13 25 @ $13 50 pour le prime. BOEUF—Les ventes en sont bornées aux besoins du détail, aux prix suivants: Mess $15 50 @ $16, Prime $12 50 @ $13. GRAISSE—Il y a bonne demande, des lots de premier choix ont été vendus 10½ @ 11 cents par livre; l'inférieur et l'ordinaire 8 @ 9 cents. BACON—Cet article se vend lentement aux cours précédents, Plats-côtés 8 @ 8⅛ cents, Epaules 6 @ 7 cents, Jambons 4½ @ 11 cents par livre, suivant la qualité. BEURRE DE L'OUEST—11 @ 12½. FROMAGE—5 @ 7 cents par livre. Ces deux articles sont calmes.

CAFE—Le Rio n'a été qu'en faibles demandes On le paie 7 @ 7¼ cents la livre. Il ne se fait aucune opération sur les autres sortes.

WHISKEY—Il y a eu baisse sur ce liquide, depuis la semaine dernière—On a pu acheter du whiskey rectifié à 19⅞ et 20 cents le gallon; le commun obtient 21 cents.

CHANGE—Le taux du change à l'étranger est très calme. Nous cotons Sterlings 4½ @ 5¼ pour cent de prime;—France 5f 35 @ 5f 40.— New-York à 60 jours 1¾ @ 2 pour cent d'escompte.—Traites à vue ⅛ @ ¼ pour cent d'escompte.

FRETS—Les navires à fréter sont rares, les cours en conséquence sont en hausse. Plusieurs engagements ont eu lieu pour Liverpool à ⅜ d. pour le coton, et 5s. @ 5s. 6d. pour la farine. On a payé hier ⅞ d. et l'on ne trouve plus aujourd'hui de navire disponible. Le fret au cabotage est ferme aux anciens cours.

Coton pour Liverpool, ⅜ d. @ ⅞ d.
do pour le Havre, 1⅛ c. @ —
Farine pour Liverpool, 6s. 6d. par baril.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Wiscassett, Wade pr New York.
Merchant, Drinkwater, pr Liverpool.
Barque Cordelia, Whitney, pr Philadelphie.
Cumberland, Hiscock, pr Philadelphie.
Brick Newcastle, Donnell, pr Boston.
Sabine, Bradford, pr Boston.
Pulaski, Norris, pr New York.
Napoleon, Ketchum, pr New York.
Mount Vernon, Jones, pr Pointe à Pitre.
Goelette Alleghany, Wright, pr New York.
C L Gager, Allen, pr Port au Prince.

ARRIVÉS.

Navire Florence, Paulsen, de la Havane.
Medumseh, Chase, de Vera Cruz.
Goelette Visitor, Wilson, de Brazos.
Steamers Cora, Hooper, de Bayou Sara.
Homes, Swager, de St-Louis.
Oregon, Hiern, de la Mobile.
Duck River, Rawley, de Nashville.

Au bas du fleuve et montant:
Une barque, dont le nom est inconnu.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

	D'EUROPE.	D'AMÉRIQUE
Sarah Sands, (Ang)...	15 juin	—
Washington, (Am)...	1er juil	1er sept
Britannia, (Ang)...	4 juil	1er août

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie se réunira en comité général, dimanche prochain, 18 du courant, à 11 heures précises du matin, au lieu ordinaire des séances.
Par ordre du capitaine,
CONSTANT BACON,
16 juil Sergent-chef.

Bataillon d'Artillerie.
Seconde Compagnie.

La compagnie prendra les armes dimanche, 18 courant, pour un exercice; elle se réunira à l'Arsenal, à 5 heures du matin [illegible].
Par ordre du capitaine F. Mamberret.
MOREAU, premier sergent.
16 juil—2

CHANDELLES de composition—94 caisses petites chandelles, marque de Gross & Dietrich, reçues par le vapeur Jefferson, à vendre par [illegible] & Co., 64, Vieille Levée.

CAFÉ—[illegible] sacs, de la Havane, [illegible] Vieille Levée.

SUCCESSION DE FEU L. B. MACARTY.
Vente de belles propriétés en plein rapport.

☞ L'attention des capitalistes et des personnes qui désirent faire de bons placements de leurs fonds, est appelée sur la vente qui aura lieu samedi prochain, à midi précis, dans la rotonde de la Bourse St-Louis. Cette vente se composera: 1o. de la moitié indivise de cette belle propriété, rue Royale, entre celles Conti et St-Louis; 2o. de quatre maisons en briques, rue Madison, entre celles Condé et Levée; 3o. de deux autres maisons briquetées entre poteaux, situées rue de la Douane, entre Villeré et Marais; 4o. de plusieurs lots de terrains à Carrollton et Bloomingdale, paroisse Jefferson. Les conditions sont un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, sans intérêts, en billets souscrits à l'ordre de l'acquéreur.
15 juil—15, 16, 17, 19 et 20

☞ Pendant mon absence temporaire de cette ville, j'ai donné à M. A. Bontin ma procuration pour agir en mon nom. C. SIBELE.
15 juil—3

PENDANT l'absence momentanée du consul [illegible], M. F. W. Frederthal, No 60, rue Poydras, prendra charge du consulat. 9 juil—3m

CENT PIASTRES de récompense [illegible] Eddy, nègre de 5 pieds 8 à 9 pouces, fortement construit, marqué de la petite vérole; et HENRY, nègre de 5 pieds 8 à 9 pouces, [illegible] marqué au front d'un H; appartenant tous deux à Mme Marie Louise Panis de [illegible] St-Jean Baptiste. Ou $50 pour l'arrestation de chacun desdits esclaves. G. LANAUX.
17 juil—3f No 40, rue de la Vieille-Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Deux milliers des marques suivantes: Imperiales, Regalias, Cazadores, Panetelas, Cabañeros, Millar, Napoleones, Principes, &c, des manufactures suivantes: Nueva Empresa, Sevillana, Palma Colorada, Garantizada, Polka, Dominguito, Lucero, Dalia, Emigracion, Lord Byron, Henry Clay, Dalia, Perla, Estrella, Liguria, Siempre Viva, Reforma, Eugenia, Americana, Belita, Presidente Polk, Peras, Sol, Las, Malvasia, Semiramis, Valverde, Blonde, Rough and Ready, Dama Blanca, Habanera, Gen. Nelson, Marian, Urania, Escalante, [illegible], Indio, Cuba, Flor de la reina, Hernan Cortes, Cristoval Colomb, Minerva, Elvira, Paris, Dagoberto, Aguila Vencedora, Aurora, Florencia, Grata, Dos Amigos, Rencurrell, [illegible], Vuelta Bagera, Manzana de Oro, Queen Victoria and Prince Albert, Puerto de la Havana, et beaucoup d'autres, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, [illegible].
17 juil

CHARRONAGE—6 paires roues de charrettes à bandes, dimensions assorties; 20 brouettes à terre; un wagon à cheval, complet en débarquement du navire Robert Burton, à vendre par EMERSON, TOURNÉ & Co, No 30, rue Tchoupitoulas.
17 juil

DROGUES et Médicamens—300 livres crème de tartre—300 livres acide tartrique, 400 liv. gomme Sénégal belle—300 liv. sel de soda, 1500 liv. bois Campêche râpé—300 liv. arrow root Bermudes—300 onces quinine américain, 100 onces quinine français (poids français), 100 livres rhubarbe, Charpie patentée Nos 1, 2 et 3, Sparadrape en cylinder de 5 et 10 yardes, Essence de limon, do de bergamotte, Essence de fenouil, do de sassafras, A vendre par P. CURACHE, Encoignure Condé et St Philippe.
17 juil

BOUCHONS—15 balles bouchons pointus veloutés extra fins, 10 balles bouchons pointus fins, 10 do do veloutés extra fins, 10 do do fins, A vendre par P. CURACHE, Encoig. Condé et St-Philippe.

VIN de Catalogne—250 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, [illegible] à vendre par P. CURACHE, Encoig. Condé et St Philippe.
17 juil

CIRE blanche—5 balles cire blanche, [illegible] en drawback, à vendre par P. CURACHE, Encoig. Condé et St Philippe.
17 juil

CHEMISES de couleur—100 douzaines Chemises de couleur, [illegible] reçues par le navire New England, [illegible] LOBSON & SILVESTRE, No 36, rue de Chartres.
17 juil

EN débarquement du navire John Stroud, de Marseille, et à vendre par le soussigné, 50 barriques vin rouge de la marque Bergasse, AUGUSTE ROLIER, No [illegible], rue St Louis.
17 juil

AMETTES—[illegible] paniers [illegible] fine, à vendre par AUGUSTE ROLIER.
17 juil—6

BOUCHONS—300,000 bouchons fins et surfins, par balles de 5000 et 10,000, et par sacs de 1000, à vendre par AUGUSTE ROLIER.
17 juil—6

CAFÉ RIO.—1000 sacs café très belle qualité, à vendre par J. W. STANTON & Co., Coin Magazin et Lafayette.

HUILE DE BLANC DE BALEINE—1000 gallons huile d'hiver, épurée et non épurée, et 150 caisses chandelles blanc de baleine, New-Bedford assorties, en vente, J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette.
17 juil

CAFÉ JAVA.—[illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasin et Lafayette.
17 juil

EN débarquement du navire Brest, de Bordeaux et à vendre, savoir: 100 barriques Montferrand; 30 do St Julien Médoc; 30 douzaines vin rouge, do do; 300 fromages [illegible]. DIBRUCH, 77, rue St-Louis.
13 juil

EN débarquement de la barque [illegible], venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 12 paniers de [illegible], 13 caisses liqueurs superfines, 20 [illegible], 30 [illegible], Sardines, 31 [illegible] Petits pois. TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 99, rue de la Douane.
13 juil

ROBES de mousseline-laine—une caisse récemment reçue et à vendre par les soussignés. TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 99, rue de la Douane.
15 juil

HUILE d'Olives—100 paniers huile d'olives, de James Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
14 juil

SALAISONS ET CONSERVES—50 caisses saumon, olives, sardines, cornichons et câpres, 30 carafes truffes, 10 demi-boites do, 5 grandes boites pâtés truffés, 5 demi-boites do, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.
13 juil

DAMEJEANNES—[illegible] damejeannes de 1, 2, 3, 4, 5 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.
13 juil

A VENDRE 200 paniers Champagne des premières marques Cordon Rouge, la Couronne, etc., et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
15 juil

VINAIGRE—16 tierçons vinaigre supérieur, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
13 juil

COGNAC—25 barils de 30 gallons, cognac [illegible] 1835, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
15 juil

LIQUEURS—[illegible] caisses liqueurs, fines, surfines et superfines, Curaçao, Marasquin, eau-de-vie de Dantzick, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
13 juil

ABSINTHE ET KIRSCHENWASSER—[illegible] Sauvageot, [illegible] & Co, et [illegible] à Lecoultre, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
15 juil

GUIGNOLET—105 paniers Guignolet supérieur, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
15 juil

A VENDRE—En débarquement du navire Swea, de Bordeaux: 103 caisses vin blanc Haut Sauterne, grandes bîles, 103 do do Haut Barsac do, 51 do vin vieux Graves-Larose do, 10 milliers bouchons extra superfins, 8 do do superfins. Par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
15 juil

A VENDRE—225 barriques vin [illegible], Montferrand, Queyries, St Emilion No 2, St Julien Médoc, Marquis d'Aligre, Château Margaux, St Estèphe Médoc, Château Lafitte, Château Léoville, Château [illegible] et Haut Brion, par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.
15 juil

A VENDRE—200 tierçons vin rouge et blanc St Emilion No 3, 2 et 1, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Haut Sauterne No 3, Barsac, Haut Barsac et Haut Sauterne [illegible] par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.
15 juil

VINS fins en caisses—300 caisses vin rouge et blanc St Julien Médoc, St Emilion, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Haut Barsac, Haut Sauterne, et les mêmes qualités en demi bouteilles, par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.
15 juil

CUIRS—763 cuirs en débarquement de la goëlette Nimrod, à vendre par BERTRAND & RISON, Enc. Royale et Bienville.
15 juil

JALAP—[illegible] balles jalap, d'excellente qualité, en débarquement de la goëlette Nimrod, à vendre par BERTRAND & RISON, Enc. Royale et Bienville.
13 juil

EN débarquement du navire Swea de Bordeaux, 8 demi-pipes [illegible] Cognac, 20 quarts do do, 20 quarts J. [illegible] Cognac, à vendre par [illegible] & Co.
13 juil

EN débarquement de la barque [illegible], [illegible] à vendre par [illegible].
13 juil

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane, [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 30, Vieille Levée.
15 juil

SUCRE Havane blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 30, Vieille Levée.
15 juil

CAFÉ Havane—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 30, Vieille Levée.
15 juil

CIGARES Principe—Véritables, en débarquement et à vendre par J. M. CABALLERO, 30, Vieille Levée.
15 juil

AVIS.—On désire acheter un jeune mulâtre de 14 à 16 ans, qui soit garanti [illegible]. S'adresser à F. A. LABAUGE, No [illegible], rue [illegible].
9 juil—6

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE.

ON désire acheter ou louer une NEGRESSE, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse [illegible] rue de Chartres, No 70.

DRAPS, [illegible] EMERSON, TOURNÉ & CO. [illegible]

[illegible]

MAGASINAGE—[illegible]

L'E soussigné [illegible] a l'honneur d'informer [illegible] vente de propriétés, [illegible] Bureau No 12, Arcade de Banks.
J. G. PIERSON,
J. A. BONNEVAL.
13 juil

Jolie résidence à vendre.

UN Terrain situé à l'encoignure des rues Esplanade et Robertson, [illegible] pieds de face sur [illegible] pieds de profondeur [illegible] S'adresser à [illegible].

160000 cigares [illegible] à vendre chez WAPLER, No 86, rue de la Douane.

AVIS.—Le soussigné a vendu à M. Edouard Wogan son stock de Quincaillerie, [illegible] No 43, rue de Chartres [illegible].
W. A. RYAN.

[illegible] en mètres et en verre de toutes [illegible]

Ceintures élastiques pour Lombago; Bandages pour femmes; [illegible] à vendre par H. BONNABEL, pharmacien, rue Tchoupitoulas, enc. Natchez.

AMMONIAQUE concentrée [illegible]; acide acétique concentré [illegible]; Nitrate de Strontiane; [illegible]; Muriate de [illegible]. En débarquement et à vendre par H. BONNABEL, droguiste en gros, 27, rue Tchoupitoulas, enc. Natchez.

EN débarquement du navire John Stroud, venant de Marseille: [illegible] MARTIAL PEYRET & Co, No 27, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre: 100 barriques vin rouge de Bordeaux et Marseille; [illegible] do vin de Langlade vieux; [illegible] St-Georges, [illegible]; [illegible] bouchons pointus; [illegible] caisses marasquin; [illegible] cruchons cassis; [illegible] liqueurs au vert; [illegible] fruits au jus et à l'eau-de-vie de Paris; [illegible] bouteilles huile d'olives; [illegible] caisses vin rouge, Bordeaux; Vin du Rhin, champagne, anisette fine et surfine, [illegible] MARTIAL PEYRET & Co., 27, rue St-Louis.

A VENDRE d'importations directes: [illegible] barriques vin de Bordeaux de diverses qualités; [illegible] Madère, 40 do do supérieur, [illegible] Sherry, 80 do Porto, [illegible] Cognac [illegible] P. LONGIS, 116, rue Royale.

VIN DE MARSEILLE—149 barriques en débarquement du John Stroud. P. LONGIS, 116, rue Royale.

ON DEMANDE A LOUER 10 bons nègres travailleurs. S'adresser à EMERSON, TOURNÉ & Co., 130, Tchoupitoulas.

HABITS de drap noir—200 habits 1re qualité, venant d'arriver, à vendre par JOHN BELLOW Jr. 9, Canal.

[illegible] et Castorine—[illegible] JOHN BELLOW Jr.

MOUCHOIRS de soie de toutes descriptions et qualités à vendre par JOHN BELLOW Jr. 9, Canal.

CLOUS—130 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

COTON à chemises—10 caisses coton blanc à chemises, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

HARICOTS—20 barils haricots blancs, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

HUILE D'ANIS—Une caisse, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

GINGEMBRE vert—27 sacs, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

HUILE DE PEPPERMINT—8 caisses, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—300,000 de marques Sevillana, Gata de Agua, Palma, Dos Cubanas, Dos Puntos, Espanola, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

GRAIN POUR OISEAUX—40 sacs, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

CAFÉ DE LA HAVANE—40 sacs, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

NOIR ANIMAL—40 barils, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS, 25, Commune.

MIEL DE LA HAVANE—[illegible] B. VALLS, 25, Commune.

FARINE de Maïs—[illegible] barils en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 92, Magasin.

PLATS Ovales—[illegible] à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 92, Magasin.

MUNICIPALITÉ No. TROIS.

EN vertu d'une résolution en date du 24 dernier, le voyer de la Municipalité No 3 donne avis [illegible] J. A. D'HEMECOURT, voyer.
3 juillet

PATE ET GELÉE de Goyave—11 barils en petites boîtes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

MIEL—10 tierçons, venant d'arriver de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

SUCRE DE LA HAVANE—60 caisses blanc, très supérieur, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

FROMAGE—200 caisses en bon ordre, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

GRAISSE—600 barillets graisse en feuilles, première qualité, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

CAFÉ Havane—150 sacs en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

HUILE de Pied de Boeuf—[illegible] barils, qualité supérieure, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

CHANDELLES de Composition—50 caisses de la marque de Gross & Dietrich, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

CIGARES—Quelques milliers [illegible] à vendre à bon marché [illegible] W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

TABAC DE CUBA—[illegible] balles, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

SAUCISSONS—500 livres, [illegible] à vendre par FERRON, Encoig. Royale et Dumaine.

HUILE—75 paniers [illegible], 25 do [illegible], à vendre par FERRON, Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES—40 milliers cigares de la Havane, à vendre par [illegible], Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Selina, venant de la Havane: 1100 milliers Regalias, Ciudades, Panetelas et Millar, Eribi, Nueva Empresa, Valverde, Lux, &c., à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

PICADURA—9 barils en débarquement du brick Selina, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

A VENDRE en débarquement du navire Swea, venant de Bordeaux, [illegible] EUG. ROUGERIER & Co [illegible] St-Louis.

EN débarquement de la barque [illegible] venant de Bordeaux, [illegible] à vendre par EUG. ROUGERIER [illegible] St. Louis.

A VENDRE par le soussigné [illegible] Vieille Levée.

[illegible]

Cordial de Lucine et Junon.—Grand remède contre la stérilité et l'impuissance des deux sexes. C'est un élixir qui répare les irrégularités de la nature, et dont on peut certifier l'efficacité dans les cas de leucorrhée chronique et autres maladies de même espèce.

En vente chez COMSTOCK & Co, No 50, rue Poydras.—Aussi la Salsepareille de Comstock, prix 50 cents la bouteille; c'est aussi sur que tout autre extrait de salsepareille et à moitié prix. Guérison radicale des boutons, rougeurs, &c. 16 j

Vermifuge Canadien de Winer.
Agence, 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

☞ LA demande toujours croissante de ce remède infaillible pour détruire les vers, a engagé les propriétaires à établir une agence à la Nlle-Orléans, pour la vente en gros et en détail de cet article, où l'on pourra se le procurer en tout temps.

Des pamphlets contenant un traité sur les maladies résultant des vers, imprimés en anglais et en français seront délivrés gratis par les agents, ainsi que le mode de l'employer.

Préparé par J. Winer, chimiste et pharmacien, à Hamilton, Canada, et vendu en gros et en détail au dépôt du Sud, du Remède Magique de Dalley No 151, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.
19 nov—3m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Sainte onze Bertrand & Fils,
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes proviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à le rejeter... Il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique.
19 nov.

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS,
Et Bureau de Placements.
Rue St-Louis, No 23.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.

☞ La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7 juil—1an

Bureau de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nlle-Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, sont prévenus qu'en vertu de l'acte de la législature relatif à la liquidation de la dite compagnie, une élection de trois commissaires aura lieu lundi prochain 19 juillet 1847, au comptoir de la Bourse, entre Conti et Bienville, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre,
SOMMEREAU,
22 juillet—6f secrétaire.

AVIS.—A une assemblée des assureurs tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu que la clause suivante, sera insérée dans toutes les polices, contre les pertes ou dommages occasionnés au coton, par le feu.

"C'est une condition de cette assurance, que si l'assuré a dans les lieux désignés par cette police, au moment de l'incendie, plus de coton qu'il n'en est couvert par la police d'assurances, la compagnie ne paiera les dommages que dans la proportion que la somme assurée porte au montant total du risque.

9 juil—30 GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUILLET 1847.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B.	Lobdard, Louis
Beuz, Guillaume Charles	Lomon, Isaac
Bordelais,	Lajard, J P A
Bond,	LaBergne, Vincent
Bochenot, (Collard,) J G	M.
Bergerie, Auguste Louis	Macarty, Denis
C.	P.
Cottereau sur Costaves, [Nicolas Hugues	Plassent, Jeune
Courcelle, Duce	Pourtou, Pierre
D.	Pierson,
Godinez, les époux.	Passerelli, Elisée
F.	Paley, les époux
Fiquet, Antoine	Q.
Fournier, Baret Fre	Quemar, Esprit
Fin, Ignace Bernard.	R.
Fabre,	Rabot,
G.	Rommelot, Etienne
Gauchet, de L'isle	S.
Guichard, Edouard	Soubiat, Pierre
H.	Sommerville, les frères
Huguet, J J	T.
Hebert, Pierre	Tardieu, Jean Baptiste [Pascal
J.	V.
Joglar, Antoine Charles	Verneuille, Adrien
Jeantine,	Vandegraff, les époux
L.	Valette, Georges
Lagrange, Léonard	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Bourgogne et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 12 juil

GRAINES FRAICHES—Potagères et de Jardin.—Reçu un grand assortiment de Graines fraîches, de qualité supérieure, venant d'un des établissements les plus renommés de France. Choux, choufleurs, chicorées, laitues, petits raves, radis, escaroles, &c. &c.

AUSSI:—Quelques douzaines de ciseaux à émonder, de couteaux à greffer, &c., à très bas prix.
12 juil W. DINN, 11, Commune.

F. V. RASPAIL.

LE Manuel annuaire de la santé de F. V. Raspail, "nouvelle édition" augmentée d'un rapport exact des poids et mesures anciens et nouveaux.
En vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

ECHO DES FEUILLETONS.

LE 7me numéro de l'Echo des Feuilletons, contenant: "Les Trois Pierres" par Arsène Houssaye, vient d'être reçu par V. HEBERT, agent, 9 juil 149, rue de Chartres.

L'IMAGE, revue mensuelle illustrée, paraissant à Paris tous les mois depuis le 1er janvier 1847. Chaque livraison contient 32 pages grand in-oct., orné d'un grand nombre de gravures sur bois. Le prix de la souscription est de $5 30 par an.
On souscrit à la librairie de Victor Hebert, 149, rue de Chartres. 6 juillet

LE LIVRE DES FAMILLES, Journal littéraire, historique, artistique et scientifique, etc. etc.—Imprimé avec un grand luxe typographique, ce journal paraît le 1er de chaque mois. Chaque livraison se compose de 32 pages de texte à deux colonnes, ornées de 30 à 35 gravures, indépendamment d'un beau portrait ou sujet séparé. Le prix de l'abonnement est de $3 par an. On souscrit chez VOR. HEBERT, 9 juil 149 rue de Chartres.

ESQUISSES LOCALES.

LES Esquisses Locales, par un *Jocrisse*, sont présentement en vente à la librairie de V. Hebert, 149, rue de Chartres.
Prix: $1 50.

EN VENTE à la librairie de Victor Hebert, 149 rue de Chartres:
Le Manteau Noir, par Paul Feval,
La Chrétienne, par Alex. de Lavergne,
Les Poches Mignons, par Goudrecourt.
Ces trois ouvrages forment le 15ème volume de la Semaine Littéraire. On peut se procurer ce volume séparément. 6 juillet

Très important aux Negociants.

LES soussignés, propriétaires du journal espagnol *La Patria*, informent le public en général, et les négociants particulièrement, que la grande circulation de leur gazette parmi les Espagnols de cette ville, ainsi que dans les ports mexicains, en fait un excellent intermédiaire, pour avertir les ventes de marchandises, les départs de navires, &c., &c.
Les conditions sont très modérées.
ALEMAN & GOMEZ,
18 juin—1m 62, Toulouse.

AVIS.

UNE personne pouvant donner de bons renseignements sur son compte, connaissant le français et l'espagnol, et bon comptable, désirerait trouver un emploi comme teneur de livres, ou comme commis de vente; il pourrait se charger de la correspondance ou de la gestion d'une maison. S'adresser à M. Du CASTELNAU, pharmacien, 8 juil Encoignure Royale et St-Louis

ON DEMANDE.

UNE bonne domestique de maison, sachant faire le service de la table. S'adresser, No. 130, rue Bourgogne. 30 j

DEPOT DES COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, agents de la manufacture réputée de Zoe Granier fils, de France, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, marchands-commissionnaires et détaillants en général, qu'ils ont actuellement en débarquement, un grand assortiment de ces couvertures de Granier, 1ère et 2de qualités, de 3 points; Blancs grises superfines de 3 points. C'est tout ce qu'il a été importé de mieux jusqu'ici, et mérite d'attirer l'attention des acheteurs.
E. DE GOER & RIFFLARD,
Seuls agents de Granier.
9 juil 21, Magasins.

L'Hotel de la Baie St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le sud. Les huîtres et les poissons y sont en abondance.

On trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c. &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVE, propriétaire de l'Hôtel Conti, où l'on peut arrêter des chambres.
20 mai—3m

EN débarquement du navire Swea, venant de Bordeaux:
20 barriques vin rouge, St-Estèphe Médoc;
27 barils vin blanc, Haut-Sauterne;
9 do do do 1841;
207 caisses do do do;
20 do vin rouge, St-Julien Médoc;
20 do do do;
20 demi-pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, de preuve
[illegible] quarts do do do;
5 [illegible] do do do;
[illegible] balle bouchons fin 1½ longs;
[illegible] do do de paniers.
A vendre par S. TALAMON,
[illegible] 103, rue Royale

COGNAC d'Abà, Seignette.—5 demi-pipes en douane et ayant droit au drawback, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.
16 juil

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Swea, venant de Bordeaux:
144 barriques vin rouge, de diverses qualités;
120 barils et demi-barriques vin blanc, Haut-Sauterne;
15 quarts de pipe Cognac Castillon, 4me preuve;
1115 caisses vin rouge St Julien, Médoc.
12 juil—15 G. M. LUCAS, 30, Bienville.

SUCRE—200 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
16 juil 26 Vieille Levée.

LE soussigné ayant vendu ce jour, le fonds de son commerce de marchandises sèches à MM. F. G. Barrière & Cie, sollicite pour ses successeurs le patronage dont il a été l'objet, et [illegible] en sa faveur.
Nlle Orléans, 1 juin 1847.
CHS. A. BARRIERE.

FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison commerciale F. G. BARRIERE & Co, ayant le but de vendre en gros et en détail, des marchandises sèches, à l'ancien magasin de M. C. A. Barrière, No 20, rue de Chartres.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1847.
F. G. BARRIERE,
THOMAS KERVAN,
MORTIMER BELLY,
CHS. A. BARRIERE, Commanditaire.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible] de marchandises [illegible].

SALLE DE BAL DU JARDIN DE CARROLLTON.
BAL DES PÈRES DE FAMILLE.

LE bal des Pères de Famille aura lieu dans la salle, le samedi 17 courant. Les voitures partiront du dépôt à l'encoignure des rues Baronne et Perdido à 9 heures P. M. précises.

Messieurs les souscripteurs qui n'auraient pas reçu leurs billets sont priés de les faire prendre au bureau de la ville St. Louis, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. H. RUPPERT.

JOSEPH R. BEARD,
NOTAIRE,
Successeur de Lafargue Tureaud
Etude No 39, rue des Magasins
Au Premier.

COLLEGE DE MANDEVILLE.

MR. J. BARE prévient messieurs les pères, que par suite de l'incendie de l'Ecole de Mandeville, il vient de louer, et de la difficulté de [illegible] à obtenir une maison dans cette endroit [illegible] convenable, pour y établir son collège pendant les mois d'été à Cincinnati et [illegible] 1er novembre prochain, dans [illegible] la, un établissement pour la réception [illegible] nombreux de ses élèves. Il en donnera avis convenable.

AVIS.—La Banque des Citoyens [illegible] actions pour ses propriétés en vente [illegible] que cela a été annoncé [illegible].
3 juillet—4m V. ALLAIN [illegible]

A LOUER.—L'étage supérieur de [illegible] No 3, rue de la Commune. S'adresser à LEVI H. GA[illegible] 91 Co[illegible].
3 juillet

ON désire trouver à louer:—Le [illegible] maison ou une maison [illegible] de la ville, comprenant au moins [illegible] avec cour, cuisine, chambre à domestique, &c. S'adresser au bureau de l'Abeille.

HOTEL DELMONICO,
WAY, NEW-YORK.—P. A. & L. DE[illegible] CO., ont l'honneur de prévenir leurs [illegible] Sud, et le public en général, que les constructions qu'ils viennent d'ajouter à leur hôtel sont maintenant ouvertes, et le seront prêts à recevoir les familles aussi bien que des messieurs, [illegible]. L'hôtel est tenu entièrement d'après le système Européen.
New-York, le 19 juin 1847.

A LOUER.—Une propriété [illegible] située [illegible] au coin des rues [illegible] fermé [illegible] avec remises, écuries, &c. &c. [illegible] une grande quantité d'arbres fruitiers, &c.
S'adresser pour les termes et conditions à M. Alfred Bouligny, sur [illegible].

BUREAU A LOUER, rue du [illegible] 60, dans le fond, jusqu'au premier [illegible] prochain. S'adresser à JOHN O. WOODRUFF & Co.
26 juin 92 Magasin.

A LOUER.—Une maison en briques, [illegible] étages avec dépendances, située au coin de la rue de [illegible]. Pour le 9 de novembre prochain.

Une autre maison en briques, à deux étages, à [illegible] celle demeurant [illegible]. Possession pour le terme prochain.

Ces deux maisons sont bien disposées pour le commerce des esclaves.
Pour les conditions, s'adresser à
9 juil LÉOPOLD JEANNET [illegible] St-Louis.

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.

ACTUELLEMENT en débarquement et en magasin, un superbe assortiment de chapeaux, et à vendre à des prix [illegible]:
Bottes et brodequins [illegible] pour hommes, souliers et brodequins [illegible] fin, pour dames et demoiselles [illegible] tines en chevreau et maroquin [illegible] souliers et brodequins [illegible] pour [illegible] veau fin et chevreau, pour [illegible] bottes en veau et chevreau [illegible] hommes; brodequins [illegible] pour dames [illegible] pour hommes et garçons [illegible].

CHAPEAUX

En feutre, castor, soie et feutre, fins.
Chapeaux gris, paris et castor, pour [illegible].
Chapeaux de [illegible] et de paille [illegible] à larges bords.
Chapeaux de Panama, [illegible], noirs, bleus et blancs.
Chapeaux de paille, fins, [illegible].
Chapeaux de palmier, [illegible].
12 juil PROUT & Co, 30, Magasin.

MACHINE A LATTER, patentée.—Cette machine, d'invention toute récente, peut être vue en pleine opération et débiter de trente mille lattes par jour. Les lattes produites égales en épaisseur et largeur, et avec un aussi beau fini que celles [illegible]. On recevra des ordres et [illegible] magasin de [illegible] des deux milles au-dessus de la ville de Lafayette. [illegible].
GRAY & CAMPBELL,
15 juin—1m 41, Nouvelle Levée.

LE soussigné devant partir le 15 au 20 juillet pour la France, se charge, comme il l'a fait précédemment de réclamations pour les indemnités de St-Domingue, ainsi que de toutes autres affaires qu'on voudra lui confier. Il se trouve [illegible] Nouvelle Orléans [illegible] février ou mars prochain.
J. F. PEPIN
1er juil—20 Eng. Conti et Passage [illegible]

CALLIGRAPHIE.

[illegible] nouvelles classes [illegible] jour et leurs [illegible] chez MM. [illegible] rue de Camp, No 15 [illegible] heures A. M. et de [illegible] P. M. [illegible] pour donner à l'étude des principes de [illegible] le moins [illegible] d'heures de [illegible] les [illegible] qui ont une belle main trouvent [illegible] l'emploi.

GILETS de pouls en soie &c.—20 douzaines, hommes, grands, 30 douzaines fins [illegible] par le navire Damascus, et à vendre par JOHN BELLOW [illegible].
7 juil

MOUCHOIRS DE SOIE—En débarquement du navire Damascus, [illegible] choix de soie et de [illegible] foulard de 36, 30 et 40 pouces, [illegible] &c, à vendre par JOHN BELLOW [illegible].
7 juil

BONNETERIE—A vendre par le soussigné, venant d'importations récentes: 200 douzaines chaussettes coton écru, [illegible] de qualité, 50 douzaines de mérinos blanc, [illegible] pour dames soie et laine. JOHN BELLOW [illegible].
7 juil

CHAPEAUX—50 caisses chapeaux de [illegible] noirs et blancs, en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr.
7 juil

MAGASINAGE—A louer de chaque de [illegible] à l'épreuve du feu. No 20 rue [illegible] Bonne. DE FOREST & [illegible]

CHARGEMENT de la goëlette [illegible] riques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & [illegible] 11, Magasins Rouges, 2me [illegible]

CAFE—550 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 12 juil 26 Vieille Levée.

SUCRE RAFFINE—175 barils, en pains, en carreaux et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
9 juil

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine assorties, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK [illegible]

THES—Impérial, poudre à canon, [illegible] Hyson, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK [illegible]
9 juil

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses jaune [illegible] magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
9 juil

COUVERTURES pour navires—[illegible] laines blanches, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK [illegible]
9 juil

SALERATUS—10 barils supérieur [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK [illegible]
9 juil

CASSE—8 paniers, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
9 juil

SACS EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
9 juil

FEVES de la Caroline, très fraiches, à vendre par A. LAROGE & Co, 71, Vieille Levée.
9 juil

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs [illegible] Bouchons à damejeannes, à vendre par E. TALAMON, 30 mai 103, Royale.

VIN de [illegible]—100 paniers, vin de [illegible] 30 caisses, en débarquement du navire Vesta, du Havre, à vendre par [illegible] Royale [illegible].

50 caisses de 36 livres [illegible] par E. TALAMON.

SUCRE—[illegible] caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Orleans, [illegible] L. CASTIN, 8 juin [illegible] Gravier.

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MARCHANDS commissionnaires, agents de la Louisiane et New-York, [illegible] No 92, rue des Magasins.
JOHN O WOODRUFF, JAMES B WOODRUFF.
14 juin

TEINTURERIE PARISIENNE,
Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 73, entre Bienville et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveautés et le public en général que par suite de la grande clientèle qu'il a eu depuis son établissement de teinturerie rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il a obtenu dans les apprêts à la vapeur, il vient de faire [illegible] en nankins [illegible] cette méthode à la Nouvelle-Orléans [illegible] par le même procédé [illegible]. [illegible] personnes qui [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] de France. Ceux qui [illegible] travail et qui voudront bien l'honorer de leur confiance [illegible].

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes [illegible] ameublement, [illegible] d'églises, [illegible] de bal et de [illegible] châles, [illegible] gants [illegible] [illegible].
S. HEBERT